

# Etude (Capital Optimal, exigences réglementaires et performances bancaires en période de crise : l'exemple de la France

L'étude de la relation entre les exigences en capital, le niveau des fonds propres et les performances dans le secteur bancaire revêt une importance particulière dans un contexte de renforcement de la réglementation sous Bâle III. De bonnes performances contribuent significativement à atteindre l'objectif d'accroissement de la capacité d'absorption par les établissements de chocs négatifs, car une partie des résultats sont mis en réserve, même si certains analystes critiquent l'impact de la hausse des exigences en capital sur la rentabilité bancaire.

L'apport du travail réalisé par la direction des Études de l'ACPR pour le n° 24 des *Débats économiques et financiers* et qui sera publié dans le *Journal of Financial Stability*, consiste à effectuer une analyse plus fine de cette relation. Il montre que la hausse du capital, lorsqu'elle est choisie volontairement par les banques, accroît les performances bancaires. Cet effet positif ne s'observe pas pour les hausses de capital imposées par la réglementation. L'interprétation de ce résultat est que les banques accroissent d'elles-mêmes leurs fonds propres lorsqu'elles font face à des opportunités de profit, ce qui se traduit effectivement par une hausse des performances suite à la hausse du capital.

L'étude est menée sur la période 2007-2014 sur les banques françaises ayant un total du bilan d'au moins un milliard d'euros. L'effet du capital sur la rentabilité des actifs (Résultat Net Comptable/ Total Actif, ou RoA) est mesuré à travers une relation économétrique qui permet de corriger l'impact des autres variables pertinentes à l'explication de la performance, et notamment la prise de risque accru. L'innovation de l'article est de proposer une méthode permettant de distinguer deux composantes indépendantes du capital.

- La première composante (" *capital réglementaire* ") correspond aux fonds propres détenus pour faire face à des variations des exigences en capital fixées par le régulateur. La différence d'intensité entre les exigences sous Bâle II et III par rapport à Bâle I pour chaque banque permet de déterminer cette composante.
  - La deuxième composante (" *capital volontaire* ") est quant à elle détenue dans le but de saisir des opportunités d'investissement. Elle peut également constituer un coussin pour absorber d'éventuels chocs négatifs sans violer les exigences réglementaires. Tout ce qui n'est pas lié aux exigences réglementaires est identifié comme du capital choisi volontairement par les banques.
1. La première étape de l'étude consiste à identifier ces deux composantes à partir d'une relation économétrique.
  2. Dans une deuxième étape, les effets de ces composantes sur le RoA sont mesurés.

Comme attendu, il ressort qu'une augmentation des exigences réglementaires est associée à une hausse des ratios de capital. Les résultats statistiques révèlent ensuite sans ambiguïté que l'augmentation du capital volontaire contribue à améliorer les performances bancaires. Les banques qui augmentent le " *capital volontaire* " plus que les autres banques voient aussi leur RoA s'accroître d'avantage. La méthode retenue corrige aussi les biais liés à la causalité inverse (à savoir que la hausse du RoA accroît aussi le capital volontaire), ainsi que de la prise de risque et de l'évolution du cycle économique. La part " *volontaire* " de fonds propres permettrait de saisir des opportunités d'investissements rentables et d'améliorer les incitations en termes de gestion de la banque.

En revanche, l'étude ne met pas en évidence une relation significative entre le capital mobilisé pour faire face à une variation des exigences réglementaires et la performance bancaire. Cette composante du capital ne pénaliserait ni ne permettrait d'améliorer la performance durant la période étudiée. Cela peut tenir à une hétérogénéité des banques avec la coexistence d'effets positifs, notamment pour les banques sous-capitalisées dont les ratios sont inférieurs à leur niveau cible, et négatifs, qui peuvent se neutraliser, avec un effet global non significatif.

L'étude " **Optimal capital, regulatory requirements and bank performance in times of crisis : Evidence from France** " est téléchargeable [sur le site de l'ACPR, rubrique Publications, Débats économiques et financiers, n° 24.](#)

